

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE

COURRIER ARRIVÉ LE

séance de l'année 2016

28 JUIN 2016

Mercredi 22 juin 2016

DÉLIBÉRATION N°2016.06.07/291

**Modification du plan de financement
pour la réalisation des travaux
d'assainissement
au niveau de la rue FENGAROL
à Pointe-à-Pitre****en vue du transfert des eaux usées collectées
vers la station d'épuration de Pointe à Donne
et demande de subvention**

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

L'an deux mille seize, le mercredi 22 juin, à 10 heures 00, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est réuni au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de Monsieur Eric JALTON, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation en date du 14 juin 2016.

Présents : 31		
Président		
M. Eric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Jacques	BANGOU	1 ^{er} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
Mme Hélène	MOLLA-POLIFONTE	4 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
M. Dominique	BIRAS	11 ^{ème} Vice-Président
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Marlène	MELISSE-MIROITTE	
Mme Corinne	PETRO	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
Mme Lyliane	PIQUION	
M. Justin	DESSOUT	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS	
Mme Lise Claude	AZEDE	
M. Georges	BERGINA	
M. Audry	CORNANO	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
Mme Juliana	FENGAROL	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Alix	NABAJOTH	
M. Jean-Charles	SAGET	
M. Olivier	SERVA	
Mme Nadiyah	SURVILLE-PERAFIDE	
Mme Nadège	THÉOPHILE	
M. Denis	BERNADOTTE	

Excusés représentés : 6
Vice-Présidents : M. Georges BREDENT (8 ^{ème} Vice-Président) <i>Procuration à Mme Suzelle SEVILLE</i> Mme Claudine CHALUS (12 ^{ème} Vice-Présidente) <i>Procuration à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAS</i>
Conseillère Communautaire - Membre du Bureau : Mme Josiane GATIBELZA <i>Procuration à M. Jacques BANGOU</i>
Conseillers Communautaires : Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO <i>Procuration à Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE</i> M. Chazy CIRANY <i>Procuration à Mme Murielle JABES</i> M. José GUIOLET <i>Procuration à Mme Juliana FENGAROL</i>
Excusés non représentés : 5
Vice-Présidents : Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX (14 ^{ème} Vice-Présidente) M. Pierre THICOT (15 ^{ème} Vice-Président)
Conseiller Communautaire - Membre du Bureau : M. Max CELIGNY
Autres Conseillers Communautaires : M. Jean-Luc CELIGNY - Mme Ketty WALPO
Absents : 8
Vice-Présidents : M. Rosan RAUZDUEL (3 ^{ème} Vice-Président) Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6 ^{ème} Vice-Présidente)
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau : M. Fabert MICHELY - M. Michel RINÇON
Autres Conseillers Communautaires : M. Harry DURIMEL - M. Maurice LORQUIN M. Daniel MARSIN - M. Patrick SELLIN

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Murielle JABES*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DiCTAJ/BRA daté du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2013.02.01/370 votée le 18 février 2013 portant approbation des priorités du programme pluriannuel d'investissements des travaux d'eau et d'assainissement sur le territoire de CAP Excellence ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.03.02/102 du 7 mars 2014 portant modification du plan de financement pour la réalisation des études et travaux du deuxième réservoir de Boisvin sur le territoire de la ville des Aymes ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2015.04.03/169 du mercredi 29 avril 2015 - Modification du plan de financement de l'opération « *travaux d'assainissement au niveau de la rue Fengarol à Pointe-à-Pitre en vue du transfert des eaux usées collectées vers la station d'épuration de Pointe à Donne* » ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2016.04.04/281 - Exercice budgétaire 2016- Budget primitif Assainissement 2016 ;

Considérant le rapport du Président transmis le 16 juin 2016 et le rapport corrigé remis en séance le 22 juin 2016;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ;

ARTICLE 1- D'approuver le projet technique de l'opération dont le coût prévisionnel est de 2 300 000,00€HT.

ARTICLE 2 - D'approuver le nouveau plan de financement de l'opération qui s'établit comme suit :

Financiers	Taux %	Montant
▪ Europe (PO Feder 2014-2020)	60%	1 380 000,00 €HT
▪ Etat (ONEMA)	19,40%	446 145,00 €HT
▪ CAP Excellence	20,60%	473 855,00 €HT
<u>TOTAL</u>		<u>2 300 000,00 €HT</u>

ARTICLE 3- D'autoriser le Président à solliciter le cofinancement de l'Europe et de l'Onema.

ARTICLE 4— De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

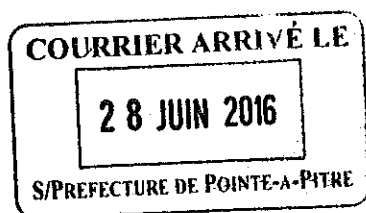
ARTICLE 5— Le Président, le Directeur Général, le Comptable Public du Centre des Finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault ainsi qu'à Madame la Comptable Public du Centre des Finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Guadeloupe dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme



Pointe-à-Pitre, le 27 JUIN 2016



Le Président

Eric JALTON

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, le 28 JUIN 2016
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 28 JUIN 2016
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 28 JUIN 2016
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 28 JUIN 2016
- Délibération transmise Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 28 JUIN 2016

2025